



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élèves

Question écrite n° 75163

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le stress des élèves. Après l'entreprise, l'école se laisse gagner par le culte de la performance. Comme n'importe quel salarié, les élèves, bons ou mauvais, découvrent la pression et le stress, avec des conséquences parfois dramatiques pour leur santé. Or, aucun scientifique français ne s'est à ce jour penché sur les liens entre stress à l'école et suicide. Il lui demande donc s'il envisage de prendre des mesures afin de mener une étude de grande ampleur sur ce sujet.

Texte de la réponse

Les signes de mal-être, de souffrance, de stress, que certains enfants et adolescents manifestent notamment par des plaintes somatiques ou des troubles du comportement (repli sur soi, violences, absentéisme, tentatives de suicide, baisse des résultats scolaires...) ont amené le ministère de l'éducation nationale, en collaboration avec le ministère chargé de la santé, à mettre en oeuvre un ensemble de mesures visant à protéger ces enfants et adolescents en souffrance, particulièrement fragilisés. C'est ainsi que, dans le cadre du plan national de psychiatrie et santé mentale 2005-2008 présenté par le ministère chargé de la santé, d'une part, et de la circulaire n° 2003-210 du 1er décembre 2003 relative à « la santé des élèves : programme quinquennal de prévention et d'éducation » du ministère de l'éducation nationale, d'autre part, les ministères de la santé et de l'éducation nationale ont défini un objectif prioritaire commun visant à mieux connaître, mieux repérer et prendre en compte les signes de souffrances psychiques des enfants et des adolescents. À l'heure actuelle, une circulaire préparée conjointement par les deux ministères précités est en cours de publication. Elle a pour objectif d'améliorer le repérage et la prise en charge des signes de souffrances psychiques des élèves, en permettant un meilleur recours aux soins spécialisés, à partir, d'une part, du déploiement le plus large possible sur le territoire national d'un dispositif de collaboration entre les établissements scolaires et les professionnels de soins spécialisés et, d'autre part, de l'élaboration et la diffusion d'outils de repérage précoce des troubles du développement et des manifestations de souffrances psychiques des enfants et adolescents. L'enjeu réside en effet dans un meilleur recours au dispositif de soins spécialisés, en mettant notamment à la disposition des médecins de l'éducation nationale des outils de repérage précoce labellisés par des professionnels spécialisés et en développant des actions de formation afin de constituer des réseaux de référents dans le domaine de la santé mentale, qui constitueront un appui pour les établissements scolaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75163

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2005, page 9351

Réponse publiée le : 21 mars 2006, page 3093